



Ma femme dépense sans compter

Par **ukstriker**, le **01/12/2013** à **02:37**

Bonsoir,

J'aurais 2 questions à poser :

- la 1ère je suis marié sous le régime de la communauté réduite aux acquets et, étant la seule personne qui travaille, moi et mon épouse avons un compte-joint sur lequel est versé mon salaire. Le problème que j'ai est que mon épouse dépense pour elle sans compter ni sans donner d'explications ni se mettre d'accord avec moi par rapport à un budget ; résultat, nous n'économisons pas et surtout je dois rogner sur mes dépenses persos pour équilibrer notre compte ; y-a-t-il un moyen pour moi de mettre fin à ceci par exemple en demandant l'annulation de ses cartes de crédit pour en quelque sorte placer notre compte commun sous tutelle de moi-même ou ne puis-je le faire ?

- si nous étions amenés à divorcer, ce qui semble largement probable, puis-je soit noter toutes ces dépenses pour elle et au moment du divorce, vu notre régime marital, réclamer qu'elle m'indemnise de ces sommes dépensées uniquement pour elle et supérieures aux sommes que je dépense pour moi (le fameux équilibrage du fait qu'un des époux a profité plus que l'autre de la communauté de biens) ou faut-il tout simplement que je mette de côté sur un compte perso les sommes équivalentes à la différence entre ces dépenses persos et les miennes quitte à avoir notre compte commun à découvert mais ne pas être lésé au moment du divorce ?

Merci de vos réponses